

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 À 19 H  
SALLE MUNICIPALE – 281 DESJARDINS  
ORDRE DU JOUR**

- 1. Révocation ou constatation de l'avis de convocation**
  - 2. Ouverture de la séance extraordinaire**
  - 3. Adoption de l'ordre du jour**
  - 4. Vente et développement du lot 4 852 716 - chemin des cascades**
  - 5. Garage municipal – Offre de service – Inspection professionnelle – CIMA+**
  - 6. Entretien hivernal (déneigement et déglçage) du chemin des Presqu'îles entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)**
  - 7. Période de questions**
  - 8. Levée de la séance extraordinaire**
- 

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le 25 juin 2024 à 19 h à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau

Monique Malo  
Miguel Dicaire

Nil Béland  
Ann-Marielle Tinkler

Absence motivée : Daphné Rodgers

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

**1.**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Directeur général/Greffier-trésorier M. Pierre Villeneuve constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

**2.**

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

3.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-101**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marrielle Tinkler**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

4.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-102**

#### **Vente et développement du lot 4 852 716 - chemin des cascades**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel de propositions visant le développement du lot 4 852 716 - Chemin des Cascades en date du 26 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux propositions visant le développement de cette propriété, suivant les conditions et critères énoncés aux documents d'appel de propositions ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'analyse des propositions reçues, la Municipalité a procédé à la sélection d'une des deux propositions afin de poursuivre les discussions dans le but de tenter de convenir d'un projet de développement de cette propriété ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des échanges, il a été constaté qu'il ne serait pas possible d'en venir à une entente visant un projet de développement de cette propriété, dans le cadre de l'appel de propositions ainsi lancé par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre un terme au processus d'appel de propositions, dans de telles circonstances ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend cependant maintenir la possibilité de vendre cette propriété de gré à gré afin de permettre le développement de ladite propriété ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo**

QUE ce conseil résolut de mettre un terme au processus d'appel de propositions n°2024-01 amorcé en date du 26 mars 2023 et de n'accepter en conséquence aucune des propositions déposées dans le cadre de processus d'appel de propositions ;

QUE ce conseil réaffirme son ouverture à céder ladite propriété selon les termes et conditions qui pourraient être acceptables pour la Municipalité afin de privilégier le développement de celle-ci à court, moyen ou long terme.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

5.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-103**

**Garage municipal – Offre de service – Inspection professionnelle – CIMA+**

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la surveillance en électromécanique des travaux lors de la construction;

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de CIMA+ datée du 10 juin 2024 pour un montant maximal de 18 300\$ plus taxes

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-104**

**Entretien hivernal (déneigement et déglacage) du chemin des Presqu'îles entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)**

CONSIDÉRANT le courriel du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du 12 juin 2024 de la direction de l'exploitation à la Direction générale de l'Outaouais pour le Ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel (8906-20-4910) arrive à échéance cette année et qu'il y a lieu de le renégocier;

CONSIDÉRANT que l'offre faite par le MTMD reflète le coût réel d'exécution pour cette portion de chemin;

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland**

QUE ce conseil accepte de signer le contrat en effectuant le changement suivant :

Durée du contrat : 3 ans      Coût annuel: 7 073,33\$  
+ l'indexation prévue au contrat avec l'entrepreneur  
+ ajustement du coût du carburant

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution;

ATTENDU qu'un nouveau contrat sera renégocié en 2027.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : \_\_ h \_\_

Fin : \_\_ h \_\_

**Il y a aucune question**

**8.**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-105**

### **Levée de la séance extraordinaire 18 h 15**

**Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo**

QUE la séance spéciale soit et est levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

---

Christian Pilon  
Maire

---

Pierre Villeneuve  
Directeur général et greffier-trésorier